

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION PP-067**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 30 juin 2025, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-067 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charlevoix soit le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 6 août 2025